



## Reprise d'un prêt immobilier et des parts suite à une séparation

Par **Henri ibm**, le **03/02/2011** à **15:54**

Bonjour,

J'ai regardé plusieurs messages sur ce forum pour trouver des réponses à mes questions mais il me manque des réponses. Peut-être ai-je mal cherché, c'est en effet possible (pas facile).

Ma conjointe vient de me quitter et nous avons une maison achetée à 50% avec un prêt commencé il y a 2 ans. Je souhaite trouver une solution pour garder la maison. Afin de combler la part de remboursement de mon "ex", et ne pas être endetté à plus de 33%, j'ai trouvé une opération qui consiste à ce que mes parents prennent un prêt. Ainsi, j'aurai mon prêt re-évalué de mon côté (soit remboursement de l'initial et reprise d'un autre, soit modification. Je ne sais pas ce qui est possible (banquepostale)), et mes parents aussi. Je rembourse également mon "ex" par rapport à son apport initial et ses remboursements (sans les intérêts payés cela me paraient juste). Si j'ai bien vu dans les forums, il faudra repasser devant un notaire pour lui enlever son nom.

Mes questions :

- Cette opération est-elle envisageable ? Ai-je oublié quelque chose ?
- Y a t-il des frais de notaire pour la suppression de son nom ? On avait payé 7% il y a deux ans. Si oui, environ combien ?
- D'autres frais sont-ils à penser ?

Merci d'avance pour vos réponses. La situation est déjà assez difficile et je n'imagine pas vendre ma maison...

Henri